

République Française

Département de la Meurthe-et-
Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 9 JUIN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	11	11 + 6 pouvoirs

Date de convocation
5 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Stéphanie HINDELANG, Anne ROZAIRE, Frédérique SIMONIN, Marcel TEDESCO.**

Absents : **Séverine HUSSON.**

Représentés : **Anthony GIRAUD à Dominique ROUSSEAU, Sébastien FRESSE à Frédérique SIMONIN, Laurent NOISETTE à Guillaume ÉTÉVÉ, Jean-Claude ROMARY à Anne ROZAIRE, Valérie JACOB à Pascal DURAND, Christian BOURGAUX à Gérard GEORGEL.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Tirage au sort des jurés d'assises

N° de délibération : 22_2023

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	6	17	0	0	0

Le Maire rappelle que, conformément aux articles 255 à 261-1 du Code de procédure pénale, il lui appartient de dresser la liste préparatoire du jury criminel en tirant au sort publiquement, à partir de la liste électorale, les jurés d'assises pour 2024.

Il précise que cet arrêté prévoit 1 juré pour notre collectivité mais qu'il appartient à l'assemblée délibérante de désigner un nombre de personnes triple de celui fixé dans l'arrêté préfectoral du 12 avril 2023.

Avant de procéder au tirage au sort, le Maire donne lecture de l'article 261 du Code de procédure Pénale.

Dans chaque commune, le maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription. Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint, l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année civile qui suit.

Ont été désignés par le sort :

1. Monsieur SIMON Gérard, Marie, Robert, né le 16/02/1949 à Neuves-Maisons (54), habitant au 29 rue de Nancy, 54630 Flavigny-sur-Moselle
2. Monsieur BRUNE Pierre-Hugo, Jean, Léon, né le 08/02/1992 à Laxou (54), habitant au 63 rue de Nancy, 54630 Flavigny-sur-Moselle
3. Madame ZABE épouse MASKO Elodie, Frédérique, Viviane, née le 26/12/1988 à Essey-lès-Nancy (54), habitante au 11 rue des Genèvres, 54630 Flavigny-sur-Moselle

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Marcel TEDESCO,
Maire



Marcel TEDESCO

MARCEL TEDESCO
2023.06.12 13:49:33 +0200
Ref:20230612_134602_1-1-O
Signature numérique
Maire